



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 8 avril 2019 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 127 874 –710, chemin du Portage

La demande de dérogation mineure 2019-0002 vise à permettre, sur le lot 5 127 874, l'implantation d'un bâtiment complémentaire d'une superficie de 148.64 mètres carrés, lequel excéderait l'aire au sol du bâtiment principal ayant une superficie de 83.24 mètres carrés, dérogeant ainsi à l'article 5.3.2 du règlement de zonage numéro 60-89-02.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace,
ce 18^{ième} jour de mars
de l'an deux-mille-dix-neuf.


Chantale Dufort
Directrice générale